



# Etablir la stabilité, protéger les épargnants et endiguer la chasse aux bonus

Document de position de la Présidence du PDC suisse du 23 octobre 2008

## Introduction

La Présidence du PDC suisse a défini sa ligne pour faire face à la crise financière. Christophe Darbellay la résume : « Nos objectifs sont clairs : les répercussions sur d'autres secteurs et l'emploi doivent être minimisées, la protection des épargnants doit être améliorée, la politique de crédit à l'égard des PME ne doit pas être resserrée et, dans le domaine financier, la politique des bonus doit se baser sur les véritables succès des entreprises à long terme. » Pour le PDC, le paquet de mesures de la Banque nationale et du Conseil fédéral est déplaisant et rageant mais économiquement inévitable. Des mesures doivent être prises au niveau du droit des sociétés anonymes et de la surveillance des banques.

## 1. Paquet de croissance

Lors de la séance de la Commission de l'économie et des redevances du 13 octobre, le PDC a, par une requête du Conseiller national Dominique de Buman, demandé un paquet de croissance au Conseil fédéral. Pour le PDC, les points suivants sont prioritaires :

- La révision de l'imposition des familles avec pour objectif de réduire les charges des familles de la classe moyenne doit être réalisée d'urgence.
- Concernant l'importation de produits, l'épuisement européen avec une exception pour les prix administrés doit enfin être ancré dans le droit sur les brevets. Le principe du Cassis-de-Dijon doit être mis en œuvre dans la loi sur les entraves techniques au commerce. Ces deux mesures permettent de baisser les prix en Suisse, elles redonnent du pouvoir d'achat à la population, aux PME, et renforcent la consommation intérieure. Il est incompréhensible qu'il faille encore des semaines de palabres avant de mettre en œuvre ces mesures.
- Les simplifications techniques de la TVA doivent être rapidement mises en œuvre et être traitées séparément de la discussion sur le taux unique. C'est la classe moyenne qui serait surtout touchée par l'introduction d'un taux unique et le mécanisme visant à en atténuer les effets par le biais des caisses maladie n'est pas satisfaisant. Aujourd'hui, ce sont précisément les PME qui doivent pouvoir profiter rapidement d'une réduction des charges administratives.
- Le programme d'armement doit être accepté sans biffer de nouveaux éléments. Cela aura un impact immédiat et positif sur l'emploi.
- Les projets d'investissement déjà approuvés par la Confédération et les cantons doivent être mis en œuvre.
- Au vu de la situation actuelle, il est encore plus important de dire OUI à la voie bilatérale de la Suisse avec l'Europe.

## 2. Discussion nécessaire sur les valeurs

Pour le PDC, les événements de ces derniers mois ont clairement démontré qu'une discussion sur les valeurs, entre dirigeants économiques, était nécessaire. Où sont les

limites de l'avidité matérielle lorsque des bonus continuent d'être versés alors que les résultats d'activité sont déplorables ? Quelle vue à court terme lorsqu'on se soucie plus des bilans trimestriels que de l'avenir à long terme de l'entreprise ? Pour le PDC, les dirigeants doivent redescendre de leur piédestal, faire montre d'une nouvelle modestie et retrouver le sens des réalités : il en va de leur crédibilité. Les rapports entre l'économie et l'Etat doivent à nouveau se décriper : l'Etat pose le cadre. La devise « moins d'Etat – plus de liberté » doit être remise en question de manière critique. Seul un Etat efficace favorise le développement économique. L'économie n'est pas une fin en soi, elle doit aussi servir au bien commun. Les entreprises et les dirigeants assument aussi une responsabilité sociale. L'économie sociale de marché et ses valeurs libérales et sociales doivent redevenir la maxime d'action prioritaire dans les étages supérieurs.

### **3. L'intervention de l'Etat était nécessaire et juste**

Le PDC s'est toujours engagé pour que l'Etat soit en mesure d'agir, pour qu'il ait la force d'intervenir en cas de défaillance des marchés ou en cas de crise. Un tel cas de crise aiguë s'est produit avec le risque d'assèchement des crédits interbancaires. Ce sont des douzaines de milliards de transactions qui se déroulent chaque jour uniquement via l'UBS. Des dizaines de milliers de PME dépendent du bon fonctionnement du trafic des paiements et des crédits des institutions. En cas de blocage du trafic interbancaire, c'est l'ensemble de l'économie qui serait touchée par une « panne sèche ». Le paquet de mesures du Conseil fédéral et de la Banque nationale est une action prospective et préventive. L'objectif visé par ce paquet de mesures est de stabiliser le système financier suisse dans sa globalité. Parallèlement, ces mesures lèvent les doutes sur la sécurité de l'UBS : alors qu'à l'échelle mondiale presque tous les instituts bancaires ont obtenu une protection ou une garantie grâce à des interventions étatiques, la sécurité des instituts financiers aurait pu être remise en question si la Suisse n'avait pas agi. La remise en cause du paquet de mesures par le PS va à l'encontre des efforts fournis pour restaurer la confiance. Les socialistes jouent avec le feu ce qui nuit à la stabilité et à l'emploi.

### **4. Amélioration de la protection des épargnants**

Ce paquet de mesures pour lutter contre la crise ne doit pas se limiter aux banques mais il doit surtout mieux protéger les épargnants et les détenteurs d'avoirs de vieillesse. Là, le PDC suit un plan en 3 points : d'abord, la protection des épargnants doit être portée de 30'000 à 100'000 francs. Deuxièmement, le privilège des créances doit être adapté en conséquence en cas de faillite. Et finalement – un point très important – les dépôts sur un compte de libre passage du 2ème pilier et les dépôts de prévoyance du pilier 3a doivent être enfin garantis et protégés séparément. Une intervention allant en ce sens a déjà été déposée par le Conseiller national PDC Pirmin Bischof durant la session d'automne. Le PDC demande que cette intervention soit traitée et mise en œuvre immédiatement.

### **5. Evaluation du paquet de mesures du Conseil fédéral et de la Banque nationale**

Le PDC considère que le paquet de mesures du Conseil fédéral et de la Banque nationale est équilibré et bien ficelé. La Confédération investit 6 milliards de francs dans l'UBS, sous forme d'emprunt à conversion obligatoire. L'intérêt de 12.5 % est bon. Lorsque de tels taux sont appliqués aux petits crédits, le PS parle alors « d'abus ». La Confédération encaisse ainsi 750 millions de francs d'intérêts par an.

Le PDC rejette la variante proposée par le PS. Pour le PDC, une étatisation partielle de l'UBS – comme le demande le PS – ne ferait guère de sens. La solution socialiste qui prévoit d'impliquer les cantons n'est pas réaliste : il faudrait des mois pour mettre sur pied une telle solution – et encore pour autant que les cantons trouvent un consensus. La création par la Banque nationale d'une société de portage à hauteur de 54 milliards relève de sa compétence de notre banque centrale. En raison de l'indépendance de la BNS, le Conseil fédéral et le Parlement ne peuvent pas prendre position dans cette affaire. Le PDC est d'avis que la BNS a investi à la fois dans de bons et de mauvais risques, à un prix raisonnable. Par ailleurs, ce capital rapportera lui aussi des intérêts.

## 6. Paiement de bonus uniquement sur le long terme

Aussi longtemps que la Confédération détient une participation financière dans l'UBS sous forme d'obligations à conversion forcée, aucun bonus ne doit, de l'avis du PDC, être versé à la direction et au Conseil d'administration. Il convient de compléter l'ordonnance du Conseil fédéral en ce sens et certains passages très vagues doivent absolument être formulés de manière limpide.

Le PDC demande également à la Commission fédérale des banques (CFB) de définir des règles minimales pour la politique des bonus dans le secteur bancaire. A ce propos, deux facteurs sont prioritaires : premièrement, les paiements de bonus doivent être liés à un résultat positif de l'ensemble de l'entreprise. Il ne faut pas que certains secteurs obtiennent des bonus exorbitants alors que la société est dans le rouge. Deuxièmement, les paiements de bonus doivent aussi se baser sur le succès à long terme de l'entreprise. Il ne faut pas récompenser ceux qui réalisent des bénéfices à court terme tout en prenant des risques totalement déraisonnables à long terme. C'est précisément ce « mécanisme pervers » qui est l'une des causes de la crise actuelle. Cela signifie que s'il y a des « bonus » il doit y avoir aussi obligatoirement des « malus ». Si les résultats réalisés sont moins l'année suivante, les bonus versés précédemment doivent être réduits voire supprimés. Pour le PDC, les modèles américains ont failli. Nous devons constater que les autorités de surveillance des banques américaines n'ont visiblement pas vu venir – ou beaucoup trop tard - la tempête et les dysfonctionnements du système. Conjointement avec les partenaires européens, la Suisse doit viser à ce que le Fonds monétaire international fasse un examen de la surveillance américaine des banques. La CFB respectivement la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) doivent être composées de sorte à avoir une position forte dans le concert international.

## 7. Pas de surréglementation par esprit de vengeance

Nous refusons catégoriquement de réglementer par une loi les salaires versés par les entreprises du secteur privé dans lesquelles l'Etat n'a pas de participations. C'est l'affaire des partenaires sociaux. Ceux qui demandent à l'Etat de plafonner les salaires voudront

par la suite fixer un montant maximum pour la fortune – la garantie de la propriété ancrée dans la Constitution serait alors abolie.

Le PDC ne veut pas pénaliser des branches ou des entreprises qui ne sont absolument pas responsables de la crise. Nous traversons une crise financière dans le secteur bancaire. Aujourd’hui déjà, certaines entreprises proches de la Confédération versent parfois des salaires supérieurs au maxima revendiqué par le PS. Ces propositions sont irréalisables et populistes.

## **8. Durcir les règles sur le capital propre et les uniformiser au niveau international**

En cas de crise, le fait de disposer de suffisamment de capital propre permet d’amortir les chocs. Outre les prescriptions, pondérées en fonction du risque, sur les fonds propres de Bâle II, il convient d’introduire un effet de levier (leverage ratio) suffisamment élevé et basé purement sur le montant des engagements, du moins pour les grandes banques. Son introduction doit se faire après en avoir discuté au niveau international et en veillant à ne pas mettre en péril la compétitivité des banques suisses.

## **9. Examen de la surveillance du marché financier : efficacité et indépendance**

Jusqu’à présent, la CFB et la Banque nationale ont très bien géré la crise. Toutefois, on relève des lacunes en matière de surveillance du marché financier. La dotation en personnel et le système de rémunération de la FINMA n’offrent aucune garantie que la surveillance notamment auprès des deux grandes banques ayant une activité globale soit qualitativement suffisante pour détecter à temps de futurs scénarios de crise. Il est inadmissible que le surveillant ait le sentiment d’être inférieur au surveillé. En outre, il y a lieu d’examiner si la FINMA – par analogie à la BNS – ne devrait pas obtenir un statut indépendant. De plus, la CFB a aujourd’hui un mandat très restreint qui porte exclusivement sur la protection des créanciers. Vue l’importance économique que revêtent les deux grandes banques en Suisse, il faut examiner si, dans ces cas, le mandat de contrôle de la CFB ne doit pas être élargi.

## **10. Révision du droit des sociétés anonymes : introduire des rapports sur la rémunération pour les sociétés ouvertes au public**

Lors de la révision du droit des sociétés anonymes, le PDC a toujours été favorable à ce que, dans les sociétés cotées en bourses, la position de l’actionariat soit renforcée par rapport à celle du Conseil d’administration et de la direction de l’entreprise pour les questions relatives à la rémunération. Les actionnaires doivent avoir leur mot à dire dans ce domaine. Un rapport clair, compréhensible et complet sur les rémunérations doit notamment être présenté lors de l’assemblée générale. Ce rapport doit préciser sans ambiguïté et de manière limpide l’ensemble du système de rémunération de l’entreprise, y compris les parties de la rémunération liées au succès de l’entreprise. Dans le cas des banques, le système de rémunération doit être examiné au préalable par la CFB. Lors de la révision du droit des sociétés anonymes, le PDC estime qu’il est essentiel de mettre l’accent, dans un premier temps, sur les entreprises cotées en bourse. Compte tenu des événements actuels, nous craignons un risque de surréglementation qui serait aussi très

préjudiciable pour les PME. L'initiative « contre les rémunérations abusives » entraînerait elle aussi une telle surréglementation et c'est pourquoi le PDC la rejette.